/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-431 du 21 Octobre 1986

portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration de l'Office National des Céréales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU La Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquels l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;

VU le décret N° 84-478 du 19 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

VU le décret N° 83-447 du 15 Décembre 1983 portant création et approbation des Statuts de l'Office National des Céréales (ONC) ;

SUR Proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques et du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;

LE Conité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 8 Octobre 1986 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de l'Office National des Céréales (ONC), les personnes ci-après désignées :

- Bio DJARA KPONDITI, Ingénieur du Développement Rural, Directeur de la Production au CARDER ATACORA.
- MAMADOU FASSASSI, Ingénieur du Développement Rural, Directeur de l'Agriculture.

(REPRESENTANTS) DU MINISTRE (DU DEVELOPPEMENT) RURAL ET DE (L'ACTION COOPERATIVE.

.../...

- Robert BADEVOU, Ingénieur en Planification, en service à la Direction de la Coordination des Aides Extérieures (DCAE)	: REPRESENTANT DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DU PLAN ET DE LA STATISTIQUE.
- YACOUBOU ASSOUMA, Administrateur Civil Directeur Général de la Caisse Nationale Nationale de Crédit Agricole (CNCA)	: REPRESENTANT DU MINISTRE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE.
- DAMALA NASSIMATOU, Administreur du Travail en service à la Direction Provinciale du Travail & des Affaires Sociales de l'Atlantique.	: REPRESENTANT DU MINISTRE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES
- CHABY ABDOULAYE, Attaché du Commerce, Directeur du Commerce Extérieur.	: REPRESENTANT DU MINISTRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME.
- Léonard Désiré JOHNSON, Administrateur Civil, Directeur des Etudes et de la Planification	: REPRESENTANT DU MINISTRE DELEGUE AUPRES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.
- Eusèbe A.de SOUZA, Agent du Conditionnement Secrétaire Général de la Fédération des Syndicats des Travailleurs de la Production Végétale et Animales (FESYNTRAPROVAB)	REPRESENTANTS DU SYNDICAT.
- BABIO S. IBOURAIMA, Agent Technique du Développement Rural, Membre du Bureau Directeur FESYNTRAPROVAB.	
- ADJINATA SIMON, Technicien Supérieur en Meunerie, en service à la Maïserie de Bohicon	
- Bienvenu.H. DJOSSA, Ingénieur du Développement Rural, Chargé de la Gestion des Stocks à l'O.N.C.	REPRESENTANTS DU C D R
- Etienne.GUEDOU, Technicien Supérieur en Meunerie en service à la Maïserie	

Article 2.- Le Camarade BIO DJARA KPONDITI est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office National des Céréales (ONC).

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants les successeurs des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

.../...

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 21 Octobre 1986

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre du Développement Rural
et de l'Action Coopérative,

Edouard ZODEHOUGAN

MINISTRE INTERIMAIRE

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,

Didier DASSI.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 MDRAC-MJIEPSP 8 AUTRES MINISTERES 13 CEAP 6 DPE-DLC-INSAE 6 BCP 2 IGE 3 ONC 5 DCCT Gde Chanc. ONEPI 4 CCCIB 2 DSDV-DB-DTCP-DI 10 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 JORPB 1.-